

CATALYSEUR POUR RTV BLANC

Fiche informative de sécurité

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ.

1.1 Identification de la substance ou de la préparation.

Nom ou désignation: CATALYSEUR

1.2 Utilisation de la substance/préparation.

Additif industriel

1.3 Signalétique de l'entreprise.

Plastic Liquide
20 rue du fer a cheval
59190 Hazebrouck
Tel : 0686082701

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

Irritant pour les yeux et la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION RELATIVE AUX COMPOSANTS.

Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE:

Numéro Index	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement	Nom	Concentration	Symboles	Phrases R *
	2996-92-1	221-066-9	Feniltrimetoxisilano		2.5 - 25 %	Xn	R22
	3027-21-2	221-192-4	Dimetoximetilfenil silano		0 - 25 %	Xn	R22
	17865-54-2		Ciclohexiltrimetoxisil ano		0 - 25 %	Xn	R20/22
603-001-00-X	67-56-1	200-659-6	méthanol		0 - 3 %	F T	R11 R23/24/25 R39/23/24/25
	77-58-7		di-butyl bis[(1-oxododecil)oxiestannato		2.5 - 10 %	Xi Xn N	R36/38 R48/22 R50/53
	682-01-9	211-659-0	Ortosilicato de tetrapropilo		20 - 50 %	Xi	R36/38

* Le texte complet des phrases R est détaillé dans le paragraphe 16 de cette fiche de sécurité.

4. PREMIERS SOINS.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

5. MESURES DE LUTTE ANTI-INCENDIES.

Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

Autres recommandations.

Rafrâchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE RENVERSEMENT ACCIDENTEL.

Précautions individuelles.

Éloigner tout éventuel objet inflammable. Ne pas fumer. Éviter le plus possible d'inhaler toute vapeur ou émanation. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir épigraphe 8.

Méthodes de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise. Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'épigraphe 13.

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous sol. En cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale.

7. MANIPULATION ET CONSERVATION.

7.1 Manipulation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes. Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles.

Éviter que le produit n'entre en contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation des vapeurs ou émanations lors de la pulvérisation du produit. Pour la protection personnelle se reporter à l'épigraphe 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit. Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conservation.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

7.3 Utilisation(s) particulière(s).

8. CONTROLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE.

8.1 Limites d'exposition.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	VLA-ED *		VLA-EC *	
	Ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
Feniltrimetoxisilano	200		250	
Dimetoximetilfenil silano	200		250	
Ciclohexiltrimetoxisilano	200		250	
méthanol	200	266	250	333
di-butyl bis [(1-oxododecil)oxiestannato]		0.1		0.2

* Conformément à la liste des Valeurs Limites environnementales d'Exposition dans le cadre Professionnel adoptées par l'Institut National de la Sécurité et de l'Hygiène dans le travail (INSHT) pour l'année 2007.

8.2 Contrôle de l'exposition.

Mesures d'ordre technique : prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction. Si cela n'était pas suffisant pour maintenir la concentration excessive de particules et d'émanations issues d'un solvant en dessous de la limite d'exposition pendant le travail, il serait alors nécessaire d'utiliser un appareil de respiration adéquat.

Protection respiratoire : personnel employé à la pulvérisation: appareil respiratoire avec arrivée d'air. Autres types de manipulation: dans les zones bien ventilées les appareils respiratoires avec arrivée d'air peuvent être remplacés par des masques incluant un filtre de charbon actif et un filtre de particules.

Protection des mains : dans le cas de contacts prolongés ou répétés utiliser des gants de type alcool polyvinyliques ou caoutchouc de nitrile. Les crèmes protectrices peuvent aider à préserver les zones exposées de la peau, ces dernières cependant ne doivent JAMAIS être appliquées après une exposition au produit.

Protection des yeux : utiliser des lunettes de protection, spécialement conçues pour la protection contre les projections de liquides. Installer des rince oeil d'urgence à proximité des zones à risque.

Protection de la peau : le personnel doit porter ou être équipé de vêtements anti-statiques en fibre naturelle ou en fibres synthétiques résistant à hautes températures. Il doit également veiller à nettoyer toutes les parties du corps ayant été en contact avec le produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations générales.

Aspect: Liquide

Odeur: Caractéristique

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

pH: n.a.

Point d'ébullition: °C

Point d'inflammation: 68 °C

Inflammabilité (solide, gaz): n.a.

Propriétés explosives: n.a.

Propriétés comburantes: n.a.

Pression de vapeur: n.a.

Densité relative: 0.96 gr/cm³

Solubilité

Hydrosolubilité: n.a.

Liposolubilité: n.a.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): n.a.

Viscosité: 24

Densité de la vapeur: n.a.

Vitesse d'évaporation: n.a.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde

ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

L'exposition à une concentration de vapeur issue des solvants excédant la limite d'exposition au produit pendant le travail peut avoir des effets négatifs, (par exemple irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central). Parmi les symptômes nous citerons: mal de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, la perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages irréversibles.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE.

Pour le moment il n'existe aucune information disponible relative à des tests réalisés sur le produit. Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol. Éviter l'émission de solvants dans l'atmosphère.

13. CONSIDÉRATIONS QUANT À L'ÉLIMINATION.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE.

Symboles

Xi



Irritant

Dangereux pour
l'environnement

Phrases R:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S59 Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16. AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases R apparaissant dans l'épigraphe 3:

R11 Facilement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette fiche Informatrice de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.